

Notice d'inscription

Élèves du 2nd degré

Carte de Transports Scolaires

Demande d'inscription

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DES TRANSPORTS SCOLAIRES ?

La demande d'inscription est obligatoire : (extrait du règlement des Transports à consulter sur le site <https://www.grand-chatellerault.fr/vivre/transports-scolaires>)

L'autorisation d'utiliser le car ne sera accordée ou maintenue que si l'ensemble des dispositions relatives au règlement des Transports Scolaires est respecté.

- Être demi-pensionnaire ou externe
- Respecter le secteur scolaire en vigueur
- Être domicilié à plus de 3 km de l'établissement scolaire correspondant

Vous n'avez jamais utilisé les transports scolaires ?

Lors de votre première inscription, une carte de transport sans contact sera adressée à votre domicile, dans un délai de 3 semaines.

Vous avez utilisé les transports scolaires l'année dernière ou les années antérieures ?

Vous devez :

- conserver la carte sans contact,
- renouveler votre inscription

Le dossier une fois instruit ouvre les droits d'accès au transport.

- En effet, les droits d'accès au transport sont actualisés chaque année dès la fin d'instruction de votre dossier.

La carte sans contact est valable **toute la scolarité**. Sa présentation au conducteur est obligatoire à chaque montée dans le véhicule.

DEUX POSSIBILITÉS POUR DEMANDER VOTRE CARTE DE TRANSPORT

Simplifiez-vous la vie : **inscrivez-vous en ligne !**

- Plus rapide : quelques clics suffisent pour valider votre dossier pré-rempli .
- Plus sûr que l'envoi papier.

1 - Vous connecter sur le site transports-scolaires.grand-chatellerault.fr

- Créer un compte transport (pour une 1ère inscription)
- Inscrire les enfants concernés

LES MOYENS DE PAIEMENT

Carte bancaire : Paiement en 1 seule fois

Prélèvement : En 2 ou 3 fois possible (Fournir Mandat SEPA et RIB)

2 - Remplir le formulaire papier

Comment compléter cet imprimé ?

Tous les champs doivent être obligatoirement renseignés.

Écrire lisiblement et en lettres majuscules afin d'éviter des erreurs lors du traitement de la demande :

Dans les cadres A, B et C :

Un e-mail est nécessaire pour vous communiquer toute information concernant les transports scolaires.

Dans les cadres D et E :

Les informations relatives à la scolarité et au transport servent à déterminer votre droit à la carte de transport.

La demande de transport doit impérativement être visée par le Représentant Légal de l'élève qui empruntera les transports durant l'année scolaire.

Il est à noter qu'un dossier non signé ne sera pas pris en compte par l'unité des Transports.

LE MOYEN DE PAIEMENT

Chèque : À libeller à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC / Paiement en 1 seule fois.

Aucun règlement par carte bancaire ou numéraire ne sera accepté dans les locaux du Service Mobilités – Transports Scolaires.

Où remettre cet imprimé ?

La demande doit être remise au service Transports Scolaires

Votre demande de carte de transport devra obligatoirement être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du Trésor Public.

Le dépôt de dossier, accompagné du règlement n'ouvre pas droit systématiquement au service. Celle-ci sera validée après instruction auprès de l'unité Transports Scolaires.

Si votre enfant est en garde alternée, veuillez compléter l'adresse du deuxième parent au verso de la fiche d'inscription et joindre un justificatif (copie du jugement de divorce, à défaut attestation sur l'honneur co-signée des deux parents).

Pour une demande de duplicata retourner sur votre compte transport depuis le site pour en faire la demande ou télécharger le formulaire, le remplir et le retourner au service transports scolaires accompagnée d'un chèque de 10 € à l'ordre du Trésor Public.

Discipline

En cas d'indiscipline ou de comportement incompatible avec un bon déroulement du voyage, l'élève pourra être sanctionné selon les dispositions en vigueur dans le règlement des Transports.

Accès aux cars

Seuls les élèves détenteurs d'une carte de transport et dont les droits d'accès seront activés, seront acceptés dans les véhicules scolaires.

En cas de non utilisation de la carte de transport, merci de la retourner à la Commune, dans les premiers jours qui suivent la rentrée scolaire.

CHANGEMENT DE SITUATION EN COURS D'ANNÉE

Toute demande de modification de type :

- Changement d'établissement scolaire (joindre justificatif).
- Déménagement.
- Changement de régime

devra être adressée par courrier postal ou électronique au Service Mobilités afin d'actualiser vos droits.

Plus d'infos

Accueil du public : Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut Service Mobilités – Transports Scolaires 208 rue d'Antran 86100 CHÂTELLERAULT Par téléphone : 05.49.23.64.94 Du lundi au vendredi : 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Par mail : transports.scolaires@grand-chatelleraut.fr Par courrier : Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut Service Mobilités - Transports Scolaires 208 Rue d'Antran 86100 CHÂTELLERAULT
---	--

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut attache la plus grande importance au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, notamment du règlement général relatif à la protection des données à caractère personnel (RGPD) et à la loi informatique et libertés.

L'inscription aux Transports Scolaires fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel sur la base d'une mission d'intérêt public (cf. article 6.1.e du RGPD).

Ce traitement a pour finalités la facturation et le paiement du transport ainsi que la réalisation de statistiques anonymes.

Les données collectées auprès de l'utilisateur lors du paiement de l'inscription aux Transports Scolaires sont :

- les données renseignées sur le formulaire d'inscription aux Transports Scolaires .
- les informations bancaires traitées et conservées par le prestataire monétique.

Par ailleurs, le traitement fait l'objet d'une politique de minimisation de la collecte des données.

La conservation de ces données ne peut excéder 2 ans suite au paiement.

Les destinataires des données sont uniquement les agents de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut, dans le cadre de leurs attributions et le personnel de la société en charge de la maintenance informatique et matériel, à ces seules fins.

Ce traitement ne fait pas l'objet de transferts de données hors Union Européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, en demander la rectification ou l'effacement. Nous vous informons également que vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Pour des motifs légitimes vous pouvez vous opposer et limiter le traitement de vos données. Vous pouvez définir des directives relatives à vos données à caractère personnel après votre décès.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). :

- Par mail : dpo@grand-chatellerault.fr
- Par courrier postal : délégué à la protection des données, service commun numérique, Hôtel de ville de Châtellerault 78 boulevard de Blossac - 86100 Châtellerault

Une réponse vous sera donnée dans le délai légal de 1 mois à partir de la réception de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Mention formulaire

(à minima avec renvoi à un document complet)

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault traite les données recueillies pour le paiement des Transports Scolaires et la création de statistiques anonymes. Pour plus d'informations sur la gestion des données à caractère personnel et sur vos droits rappez vous à l'article du règlement.